

Commission de la défense nationale et des forces armées

Mercredi 12 octobre 2011

Question au directeur général de la gendarmerie

Yves Vandewalle. Où en est la rénovation des logements de la caserne de Satory, qui sont proches de l'insalubrité ?

Qu'en est-il de la mutualisation entre la police et la gendarmerie des fichiers et des moyens de communication ?

Réponse du général Jacques Mignaux

La mutualisation des fichiers est en cours avec le traitement des procédures judiciaires (TPJ). Des efforts ont été déjà accomplis en particulier pour les empreintes génétiques. Le caractère commun de ces données est précieux et contribue à la résolution des enquêtes. Il a été largement enrichi, passant de 2 000 traces en 2002 à plus de 1,3 million aujourd'hui. Cet outil permet d'élucider chaque mois entre 600 et 800 faits.

En matière d'immobilier, le parc locatif géré par les collectivités territoriales est dans un état global satisfaisant et nous travaillons à améliorer les quelques cas difficiles. Nous avons largement recouru au partenariat public-privé mais ils induisaient un surcoût de l'ordre de 30 % du montant des loyers. Nous sommes donc revenus au système plus classique des subventions prévues par le décret du 28 janvier 1993.

Les problèmes se concentrent sur le parc domanial et notamment sur les casernes de gendarmerie mobile. Nous ne pouvons plus loger nos militaires et leurs familles dans des conditions aussi rustiques. Nous allons faire un effort de 53 millions d'euros en 2012 pour réaliser des opérations de maintenance lourde. Pour autant, les perspectives financières ne nous donnent guère de marge de manœuvre en la matière avant 2020.

Les mutualisations des moyens de télécommunications se font en fonction des besoins locaux. Nous établissons par exemple des postes de commandement communs lors de grands événements. Nous travaillons également à la définition de besoins communs pour les réseaux futurs. Pour autant, il serait dangereux et illusoire de croire qu'un seul système peut répondre à la diversité des situations et qu'il est possible de tout mutualiser. Il me semble qu'il faut d'abord optimiser l'existant avant d'engager un projet commun, à supposer que police et gendarmerie s'entendent au préalable sur le cahier des charges.